

Comité Technique

Le vingt-et-un mars deux mille treize, à 10 heures, le comité technique s'est réuni sous la présidence de M. MOLL Hubert.

### Membres présents :

#### Représentants des élus :

Mmes RAPIN Yveline, PRIOUX Jeanne  
MM. LAMBERT Michel, SCHMITT Alain, FORVEILLE Jean-Paul, BESNIER Guy

#### Représentants des agents :

Mmes MESNAGER Laurence, OGER Carine  
MM. NOEL Eric, JANVRIN Gildas, BRINDEAU André

### CDG 53 :

M. GAREL Arnaud - Mme DUVAL Martine  
M. SIMON Geoffroy (SPAT)

### Absents excusés :

*Représentant des élus :* M. RAVE Jean-Marc remplacé par M. BESNIER Guy

*Représentant des agents :* Mmes BRAULT Laurence, BIGOT Véronique  
M. ROUE Yann remplacé par Mme MESNAGER Laurence

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme RAPIN Yveline
- secrétaire-adjoint : Mme OGER Carine

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2013

Le procès-verbal sera proposé à l'approbation des membres, à la séance de juin.

### Révision règlement intérieur du comité technique

A compter de la réunion du 21 mars 2013, le procès-verbal de séance sera adressé par mail, pour validation et signature aux président, secrétaire et secrétaire-adjoint qui, le retourneront, par mail au CDG 53. Il sera entériné et signé par l'ensemble des membres, à la séance suivante.

### Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. de Renazé	<b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression à compter du 1er mars 2013, d'un emploi d'agent social 2ème classe à 17.50 h suivie de la création d'un emploi d'agent social 2ème classe à 26 h hebdo, suite à la création d'un service de portage de repas au foyer logement.	Avis favorable à l'unanimité
C.C.A.S. de Saint-Ouën-des-Toits	<b>Suppression d'emploi sans suite</b> <i>la suppression d'emploi sans suite</i> Un poste à 21h36 a été créé pour permettre à un adjoint technique de 2ème classe de reprendre le travail le 18 décembre 2011 sur un poste réaménagé. Le poste à 26h que l'agent occupait précédemment est à supprimer.	Avis favorable à l'unanimité

**Règlement intérieur**  
**le règlement intérieur**

Avis favorable à l'unanimité

Suite à la parution de l'arrêté du 24 décembre 2012 concernant l'indemnité d'exercice des missions, il est proposé de mettre à jour l'attribution d'une IEM sur la base de 88 % du montant de base pour le cadre d'emplois des rédacteurs - critère d'attribution : responsable de service.

Communauté de communes de Le Horps / Lassay

**Suppression d'emploi suivie d'une création**  
**la suppression d'emploi suivie d'une création**

Avis favorable à l'unanimité

L'adjoint technique de 2ème classe est en poste à 20h par semaine depuis le 5 septembre 2005. Les missions ont évolué et le volume d'activité du service Déchets s'est accru. Vu les besoins du service et considérant la demande de l'intéressé, la CCHL souhaite porter son temps de travail hebdomadaire de 20h à 30h. Pour ce faire, il convient de supprimer le poste actuel et créer le même poste à 30/35ème à compter du 1er janvier 2013.

Communauté de communes de l'Ernée

**Divers**  
**un autre sujet**

Avis favorable à l'unanimité

Extension du régime indemnitaire pour le personnel relevant de la filière administrative - catégorie A - Cadre d'emplois : attachés

Indemnité : Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

Montant individuel :

Part fonctions : Coefficient plafond de 2.5

Critères d'attribution:

- responsabilité de l'administration générale.
- responsabilités particulières.

Part résultats : pas de Coefficient

Communauté de communes de Saint-Aignan / Renazé

**Suppression d'emploi suivie d'une création**  
**la suppression d'emploi suivie d'une création**

Avis favorable à l'unanimité

Modification de la durée de travail pour l'agent en poste : grade moniteur éducateur.  
Suppression de l'emploi à 28h 45/semaine suivie de la création d'un temps complet 35h/semaine.

Communauté de communes du pays de Loiron

**Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)**  
**la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)**

Avis favorable à l'unanimité

La Communauté de Communes souhaite participer financièrement au risque prévoyance de ses agents à hauteur de 5 euros brut par mois (proratisé en fonction du temps de travail). Le dispositif choisi est la labellisation.

Communauté de communes du pays de Loiron

**Taux de promotion**  
**la détermination du taux de promotion**

Avis favorable à l'unanimité

Avis sur la détermination du taux de promotion à 100 % sur le cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe permettant l'accès au grade d'avancement d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Communauté de communes du pays de Montsûrs	<p><b><u>Transfert de personnel</u></b>  <b><i>le transfert de personnel</i></b>  Transfert de la compétence "<b>lecture</b>" exercée par la Communauté de communes des Coëvrons créée à compter du 31/12/12.  Transfert des 5 personnels de la médiathèque Michel Nicolas d'EVRON à la CC des Coëvrons. Avis favorable des 3 CAP compétentes le 8/11/12.  Reprise avec les horaires de travail et le plan de formation 2013 validés par le comité technique de la ville d'EVRON.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	<p><b><u>Autorisations spéciales d'absence</u></b>  <b><i>les autorisations d'absences</i></b>  Il est proposé d'ajouter une autorisation d'absence d'un jour ouvré en cas de décès des grands-parents et arrière-grands-parents et de retirer l'autorisation dans les cas de décès des cousins et cousines.</p>	Avis favorable à la majorité
<p><b><u>OBSERVATION</u></b>  <i>Abstention de l'ensemble des membres représentant les agents (12 votants : 5 abstentions - 7 pour). Ils souhaiteraient que les agents puissent prétendre à des autorisations spéciales d'absence pour le décès des membres de leur famille proche, sans préciser les liens de parenté.</i></p>		
Commune Andouillé	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Le Conseil Municipal a accepté de réduire le temps de travail d'un agent, à sa demande. Le poste passera de 23.75h à 13.50h par semaine, ce qui permettra à l'agent d'être recruté dans une autre commune.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ballée	<p><b><u>Journée de solidarité</u></b>  <b><i>l'instauration de la journée de solidarité</i></b>  Le conseil Municipal souhaite que la journée de solidarité 2013 soit gérée librement par le personnel communal :  - jour ARTT pour personnel à temps complet,  - jour non fractionné pour personnel à temps non complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Belgeard	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression d'un poste agent à temps complet agent technique technique territorial de 2ème et création d'un poste d'agent technique de 1ère classe à compter du 21 février 2013 suite avancement de grade</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bierné	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <b><i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></b>  Avis du comité technique sur la participation de la Commune au financement de la PSC - prévoyance, à hauteur de 9 euros brut par mois, par agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bierné	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe de 28h00 à 32h00, à compter du 1er février 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bierné	<p><b><u>Compte épargne temps</u></b>  <b><i>L'ouverture d'un compte épargne temps</i></b>  Institution d'un compte épargne temps au bénéfice des agents intéressés, à compter du 14 février 2013. L'agent ne pourra utiliser ses droits épargnés que sous forme de congés.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Chailland	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression de 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe suite à la création de 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chantrigné	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <b><i>la détermination du taux de promotion</i></b>  Fixation du taux de promotion à 100 % pour le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Chéméré-le-Roi	<p><b><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u></b>  <b><i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i></b>  La collectivité sollicite l'avis sur le Document Unique : <b>CHEMERE LE ROI</b> 3 agents  Les techniciens Hygiène et sécurité du CDG 53 ont accompagné la collectivité dans cette démarche.  Ce document fait ressortir les actions d'amélioration à mettre en place : consignes, formations, organisation, acquisition de matériel, travaux.  Un budget prévisionnel de 1.500 euros est prévu.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Cossé-le-Vivien	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe suivie de la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, à compter du 1er juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Cossé-le-Vivien	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe pour le remplacer par un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Cossé-le-Vivien	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1ère classe pour le remplacer par l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Cossé-le-Vivien	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <b><i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></b>  Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe pour créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <b><i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></b>  Avis du comité technique suite à la décision de la municipalité du 13/12/2012 de participer à la protection sociale de ses agents à hauteur de 10 euros brut par mois, par agent, pour la prévoyance à compter du 1er janvier 2013 et à hauteur de 20 euros brut par mois, par agent, pour la santé, à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Gorron	<p><b>Règlement intérieur</b>  <b>le règlement intérieur</b>  La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement intérieur (voir dossier joint).</p>	Avis favorable à l'unanimité
<p><b>OBSERVATION</b>  <b>Règlement intérieur</b> Quelques modifications sont à apporter <u>Art.44 et 47</u> : remplacer le terme "agent de prévention" par "assistant de prévention" <u>Art.63-2</u> : suite à la recodification du code du travail, les articles correspondant sont R 4228-20 et R4228-21 (au lieu de L 232-2 et suivants). <b>Plan de formation</b> Précision : le plan de formation départemental est parvenu à expiration. Chaque collectivité doit se rapprocher de son référent de territoire (CNFPT) pour établir son plan de formation. Le CDG 53 reste toutefois associé aux réunions du CNFPT pour déterminer les actions de formation qui seront mises en place sur le département, dans le cadre d'un accord régional en cours d'élaboration.</p>		
Commune Gorron	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'agent administratif à compter du 1er avril 2013, suivie de la création d'un poste d'agent de maintenance informatique qui permet l'intégration directe de l'agent déjà en poste dans la filière technique, ce qui correspond plus au profil du poste.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Grazay	<p><b>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</b>  <b>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</b>  Participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance pour un montant de 10 euros net par mois, par agent, à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Hambers	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe (26/35ème) et création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Jublains	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  Avis sur le taux de promotion ATSEM principal de 2ème classe : 100% à compter du 6 juin 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Baconnière	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination des taux de promotion à 100% pour les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'ATSEM principal de 1ère classe, à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Bigottière	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  Avis sur les taux de promotion à 100% pour l'accès au grade d'adjoint technique de 1ère classe (3 adjoints techniques promouvables par examen sur 3) et de Rédacteur Principal 2ème classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune La Chapelle-Anthenaise	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Avis sur la mise en place d'une participation forfaitaire d'un montant maximum de 10 euros brut par mois, pour la prise en charge partielle des cotisations maintien de salaire, en faveur des agents à temps complet, la participation en faveur des agents à temps non complet sera proratisée selon leur temps de travail hebdomadaire.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Croixille	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression d'un emploi adjoint technique 2ème classe (18 h par semaine) suivie d'une création de poste d'adjoint technique 1ère classe (18 h), à compter du 1er mars 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune La Croixille	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression d'un emploi adjoint technique 2ème classe (25 h par semaine) suivie d'une création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe (25 h/semaine), à compter du 1er mars 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Larchamp	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>la commune décide de participer à hauteur de 5 euros brut par mois, par agent dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance, à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Laubrières	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression de l'emploi de "femme de ménage" créé en 1986 pour créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe de 4/35è à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Louverné	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 1ère classe qui passe de 28/35ème à temps complet, à compter du 1er mars 2013. L'agent a donné son accord.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Montsûrs	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Ouverture d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe - à temps complet, le 1er/04/2013, suivie de la suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - à temps complet - après nomination de l'agent concerné (après avis CAP de Mai 2013).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Moulay	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Avis sur la participation financière couverture risque prévoyance de 15 euros nets mensuels à tout agent à temps complet et au prorata du temps effectué à compter du 1er avril 2013. Participation versée directement à l'agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Pontmain	<p><b>Taux de promotion</b>  <b>la détermination du taux de promotion</b>  Taux de promotion adjoint technique principal 2ème classe et adjoint administratif principal 2ème classe : 100%.  Suppression du grade d'adjoint administratif de 1ère classe à compter du 1er avril 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Pré-en-Pail	<p><b>Plan de formation</b>  <b>le plan de formation</b>  La collectivité souhaite obtenir l'avis du CTP concernant le plan de formation que la collectivité veut adopter conformément à la réglementation.</p> <p><b>OBSERVATION</b>  <i>Précision : le plan de formation départemental est parvenu à expiration. Chaque collectivité doit se rapprocher de son référent de territoire (CNFPT) pour établir son plan de formation. Le CDG 53 reste toutefois associé aux réunions du CNFPT pour déterminer les actions de formation qui seront mises en place sur le département, dans le cadre d'un accord régional, en cours d'élaboration.</i></p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Renazé	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet en poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-le-Gravelais	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 21,5/35ème suivie de la création à compter du 1er janvier 2013, du même poste à 27,43/35ème annualisé (fonction d'ATSEM agent de garderie et cantine) et suppression de ce dernier poste, à compter du 1er mars 2013, suivie de la création d'un poste d'ATSEM 2ème classe, suite à la réussite d'un concours interne.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Berthevin-la-Tannière	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Création à compter du 1er janvier 2013, d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 26,40/35ème et suppression du même poste à 22/35ème.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Fort	<p><b>Suppression d'emploi suivie d'une création</b>  <b>la suppression d'emploi suivie d'une création</b>  Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet à compter du 1er octobre 2012. Suite à l'obtention de l'examen professionnel, l'agent est promu au grade d'adjoint d'animation 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Georges-le-Flécharde	<p><b>Suppression d'emploi sans suite</b>  <b>la suppression d'emploi sans suite</b>  Avis sur la suppression d'un poste de non titulaire à compter du 1er janvier 2013 : contrat accompagnement à l'emploi, entretien voirie et espaces verts, 20h/semaine, poste vacant depuis 2008.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Georges-le-Flécharde	<p><b>Réorganisation des services</b>  <b>la réorganisation des services</b>  Suppression d'un poste d'agent d'entretien 3 h semaine à compter du 1er janvier 2013 (poste vacant), pour une création agent de restauration polyvalent 4h semaine.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Germain-  
le-Guillaume

**Mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats**  
*la mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats*  
Mise en oeuvre de la prime de fonctions et de résultats suite  
à la future titularisation d'un agent dans le cadre de l'accès  
au dispositif de titularisation par la sélection  
professionnelle, au poste de secrétaire de mairie, au grade  
d'Attaché territorial, remplissant les conditions  
d'attribution de cette prime.

Avis favorable à l'unanimité

**Critères retenus** pour déterminer le niveau de fonctions et  
pour apprécier les résultats obtenus par l'agent :

**Part liée aux fonctions** - Coef 6, versée mensuellement  
- responsabilité  
- niveau d'expertise  
- sujétions spéciales liées aux fonctions exercées

**Part liée aux résultats** - Coef.6, versée mensuellement  
- efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs  
- compétences professionnelles et techniques  
- qualités relationnelles  
- capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un  
niveau supérieur.

Commune Saint-Hilaire-  
du-Maine

**Document Unique d'Evaluation des risques**  
**professionnels**  
*le Document Unique d'Evaluation des risques*  
*professionnels*

La collectivité informe le comité technique qu'elle sollicite  
une subvention du FNP pour l'élaboration de son document  
unique.

Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-  
Mayenne

**Réorganisation des services**  
*la réorganisation des services*

Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif  
territorial de 2ème classe de 23.5/35 à 35h  
hebdomadaire, suite à la création d'une agence postale  
communale.

Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Jean-sur-  
Mayenne

**Autorisations spéciales d'absence**  
*les autorisations d'absences*

La collectivité sollicite un avis sur les autorisations  
d'absence suivantes :

- Naissance ou adoption enfant : 3 jours ouvrables (de droit)
- Mariage fonctionnaire ou conclusion PACS : 5 jours  
ouvrables
- Décès du conjoint, partenaire PACS, enfants, parents et  
beaux-parents : 3 jours ouvrés majoré le cas échéant des  
délais de route (maxi 48 h aller/retour)
- Mariage des enfants de l'agent : 2 jours ouvrés
- Mariage des autres ascendants ou descendants proches  
(frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, grands-parents, oncle,  
tante, neveu, nièce, cousin, cousine : pas d'autorisation  
d'absence exceptionnelle d'accordée.
- Déménagement : 1 jour ouvré
- Soins à donner à un enfant malade de moins de 16 ans,  
aucune limite d'âge pour les enfants handicapés ou pour en  
assurer momentanément la garde : 8 jours par famille (quel  
que soit le nombre d'enfants), par agent.

Avis favorable à la majorité

#### **OBSERVATION**

*Abstention de l'ensemble des membres représentant les agents (12 votants : 5 abstentions - 7 pour). Ils souhaiteraient que les agents  
puissent prétendre à des autorisations spéciales d'absence pour le mariage et le décès des membres de leur famille proche, sans préciser  
les liens de parenté.*

Commune Saint-Ouën-des-Toits **Suppression d'emploi sans suite** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi sans suite*  
Suite à la nomination de l'agent, sur le poste de technicien, le poste d'agent technique principal de 1ère classe, à 35h est à supprimer.

---

Commune Saint-Ouën-des-Toits **Taux de promotion** Avis favorable à l'unanimité  
*la détermination du taux de promotion*  
Avis sur la détermination des taux de promotion pour les grades suivants :  
- adjoint technique de 1ère classe, adjoint technique principal de 2ème classe : 100%  
- adjoint administratif principal de 2ème classe : 100%  
- adjoint d'animation : 100%.

---

Commune Saint-Pierre-des-Landes **Suppression d'emploi sans suite** Avis favorable à l'unanimité  
*la suppression d'emploi sans suite*  
Suppression du poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2013, l'agent étant parti à la retraite.  
Transfert du service eau et assainissement au SIAEP d'Ernée à compter de cette date.

---

Commune Saint-Pierre-des-Nids **Institution temps partiel** Avis favorable à l'unanimité  
*l'institution du temps partiel*  
Avis sur la délibération portant organisation générale du temps partiel sur autorisation et de droit (voir délibération ci-jointe).

**Temps partiel sur autorisation**

Il est autorisé pour l'ensemble du personnel communal, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.

**Quotités de travail** comprises entre 50 et 99% d'un temps plein.

Les autorisations seront accordées pour des périodes de six mois. Elles seront renouvelables pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Les demandes d'autorisation devront être présentées deux mois avant la date souhaitée.

**Temps partiel de droit**

Il est octroyé pour raisons familiales aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.

**Quotités de travail** : 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

Les autorisations seront accordées pour des périodes de six mois. Elles seront renouvelables dans les limites prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004. Les demandes d'autorisation devront être présentées deux mois avant la date souhaitée.

---

Commune Saint-Pierre-la-Cour	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Le conseil municipal souhaite participer à compter du 01.02.2013 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Il sera versé une participation de 5 euros brut pour un agent à temps complet (somme proratisée en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet), pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette participation sera versée mensuellement directement à l'agent pour la couverture de ce risque.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-sur-Orthe	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Avis sur le taux de promotion (100%) dans le grade d'avancement : ATSEM principal 2è classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Pierre-sur-Orthe	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression de l'emploi d'ATSEM 1ère classe suivie de la création d'un emploi d'ATSEM principal 2ème classe, à compter du 1er mai 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Sainte-Suzanne	<p><b><u>Suppression d'emploi sans suite</u></b>  <i>la suppression d'emploi sans suite</i></p> <p>Suppression de poste (adjoint administratif principal de 1ère classe) à compter du 1er janvier 2013, suite à la mutation d'un agent.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Vautorte	<p><b><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u></b>  <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i></p> <p>Suppression d'un poste d'adjoint technique 1ère classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique principal 2è classe à compter du 1er mars 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Villaines-la-Juhel	<p><b><u>Mise à disposition</u></b>  <i>la mise à disposition</i></p> <p>Mise à disposition à la CCV de Villaines-la-Juhel, d'agents employés par la Commune de Villaines-la-Juhel, pour l'entretien des bassins de la piscine et ayant suivi une formation à ce titre. Période du 1er mai 2013 au 30 septembre 2014.</p>	Avis favorable à l'unanimité
E.H.P.A.D. de Chemazé	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Détermination du taux de promotion pour l'avancement au grade "Auxiliaire de soins principal de 1ère classe" : 100%, à compter du 1er décembre 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
E.H.P.A.D. de Chemazé	<p><b><u>Taux de promotion</u></b>  <i>la détermination du taux de promotion</i></p> <p>Détermination du taux de promotion pour l'avancement au grade "agent social de 1ère classe" : 100% à compter du 1er février 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
E.H.P.A.D. Résidence Eugène Marie	<p><b><u>Règlement intérieur</u></b>  <i>le règlement intérieur</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement intérieur modifié.</p>	Avis favorable à l'unanimité

**OBSERVATION**

Quelques modifications sont à apporter Art.7.1 - 7.3.3 - 7.5 : remplacer le terme "ACMO" par "assistant de prévention" et registre de sécurité par "registre de santé et sécurité au travail". Art.7.3.4 - remplacer les visites médicales "annuelles" par visites médicales "périodiques".

G.I.S.E.M. Maison de retraite de Ballée	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Le GISEM accepte de participer pour une somme maximum de 10 euros mensuels par agent, à compter du 1er janvier 2013, pour la cotisation MNT maintien de salaire du personnel titulaire de la MARPA de Ballée (sujet étudié lors de la dernière réunion du conseil syndical en date du 28 novembre 2012).</p>	Avis favorable à l'unanimité
G.I.S.E.M. Maison de retraite de Ballée	<p><b><u>Journée de solidarité</u></b>  <i>l'instauration de la journée de solidarité</i></p> <p>la journée solidarité pour 2013 sera librement géré par le personnel de la MARPA à savoir 1 jour d'ARTT (7h) pour le personnel à temps complet , au prorata du temps de travail pour le personnel à temps non complet jour non fractionné au choix du salarié</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. des Coëvrons	<p><b><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u></b>  <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i></p> <p>Le SIAEP des Coëvrons souhaite mettre en place une participation employeur en matière de protection sociale (maintien salaire) en optant pour le principe de la labellisation : versement de 15 euros brut pour un agent à temps complet.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.V.M. de Le Horps	<p><b><u>Divers</u></b>  <i>un autre sujet</i></p> <p>Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (17,5/35ème) à compter du 1er janvier 2013 suivie de la création du même poste à 35h, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité
S.I.V.U. de Bonchamp-lès-Laval - Argentré	<p><b><u>Dispositif de cdisation et titularisation des non titulaires le programme pluriannuel du dispositif d'accès à l'emploi (+présentation du bilan)</u></b></p> <p>Le rapport portant sur la situation des agents fait ressortir qu'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, catégorie B, filière culturelle, actuellement en CDD, était éligible au dispositif de titularisation. Deux autres agents, assistants d'enseignement principal artistique de 2ème classe en CDD ne sont pas éligibles.</p> <p>Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire affiche un besoin de la collectivité en 2014, d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.</p> <p>La collectivité sollicitera le CDG 53 pour l'organisation de la sélection professionnelle.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations	<p><b><u>Réorganisation des services</u></b>  <i>la réorganisation des services</i></p> <p>La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la modification de la délibération pour astreintes en périodes d'inondations et sur les conditions de remboursement des frais de mission et d'hébergement</p> <p><b><u>1 - Modification délibération pour astreintes</u></b></p> <p>La période de gestion de l'ouvrage de l'étang de St Aubin de Pouancé a été avancée au 15 octobre, la mise en place de la période d'astreinte s'étend du 15 octobre au 31 mars au lieu du 1er novembre au 31 mars. Pas de changement sur les modalités.</p> <p>Astreintes en période d'inondations :</p>	Avis favorable à l'unanimité

Le président propose la mise en place d'une période d'astreinte lorsque les 3 conditions suivantes sont réunies :

- pour les fins de semaine (samedi et dimanche) et les jours fériés pour la période allant du 15 octobre au 31 mars
- dans le cas d'un évènement climatique susceptible de provoquer des inondations dommageables sur le bassin versant de l'Oudon.

Compte tenu des contraintes liées à la prévision des évènements, l'astreinte pourra être décidée moins de 15 jours avant la période concernée.

L'agent pourra être amené à intervenir :

- à la demande du président ou de son représentant, il sera alors prévenu sur son téléphone portable professionnel,
- de lui-même. Il informera auparavant de son initiative, le président ou son représentant.

L'agent disposera d'un maximum de 2 heures pour rejoindre les bureaux du syndicat.

Les agents bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte.

## **2 - Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement du personnel**

Conditions :

- Les frais de déplacement (transport et séjour) en France du personnel de la collectivité autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service dans la mesure où il satisfait aux conditions d'assurance et qu'il soit doté d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale sont pris en charge par le budget du syndicat.

- Les frais d'utilisation de la voiture personnelle sont remboursés sur la base de l'article 15 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006

- Le remboursement des frais de transport par voie ferrée est pris en charge sur production de justificatifs si l'autorité territoriale a choisi ce mode de transport dans l'intérêt du service.

- Les frais de séjour (repas) feront l'objet d'un remboursement forfaitaire, sur la base des montants fixés par l'arrêté interministériel visé à l'article 7 du décret 2006-781 susvisé, sur justification de la durée de la mission et de l'effectivité de la dépense.

- Les frais d'hébergement feront l'objet d'un remboursement sur les bases suivantes : Paris ou tout autre lieu lorsque l'offre hôtelière du lieu de destination est saturée pour des raisons conjoncturelles ou permanentes : 60 euros.

Pourront faire également l'objet de remboursement :

- Les frais de taxi ou de location de véhicule, en cas de nécessité, dans les conditions fixées à l'article 11 du décret 2006-781

- Les frais de péage d'autoroute et de stationnement payant, dûment justifiés, en cas d'utilisation du véhicule personnel ou d'un véhicule de service ou de location

- Les frais de transport en commun dûment justifiés.

Des avances sur le paiement des indemnités peuvent être consenties aux agents qui en font la demande.

### **Commune de RENAZE**

#### *Dérogation à la législation régissant le temps de travail des animateurs lors des camps*

La collectivité informe le comité technique qu'elle appliquera un décompte forfaitaire de 3 heures entre le coucher et le lever des enfants (entre 22h et 7h).

A ces heures, il conviendra d'ajouter les heures effectuées en cours de journée qui seront également comptabilisées en heures supplémentaires, au-delà de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération des encadrants se fera sur une base de 7 h par jour auxquelles s'ajouteront 3 heures supplémentaires pour la "permanence" de nuit et les heures supplémentaires réalisées au-delà de 7 heures pour les heures de jour.

Le total des heures supplémentaires rémunérées ou compensées (au choix des agents) s'élève à 27 heures pour 5 jours en camp. Les heures supplémentaires de jour seront majorées à 25%.

Les années précédentes, les animateurs étaient rémunérés 10 h par jour et avaient une indemnité de nuit de 9 euros.

Les membres du comité technique, à l'unanimité, prennent acte de cette proposition.

#### *Modification du tableau des effectifs*

Suppression d'un poste d'agent social de 2ème classe à temps non complet (17,5/35ème) suivie de la création du même poste à 26/35ème, à compter du 1er mars 2013.

### **Commune de POMMERIEUX**

Suppression du poste de secrétaire de mairie à compter du 16 août 2013 suivie de la création d'un emploi administratif qui pourra être pourvu par un agent ayant le grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et 1ère classe ou de rédacteur.

Avis favorable à l'unanimité.

### **Commune de PORT-BRILLET**

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la participation financière à la protection sociale complémentaire prévoyance à hauteur de 5 euros net mensuel par agent, à compter du 1er février 2013.

### **DISPOSITIF ACCES EMPLOI TITULAIRE**

#### *Commune de TRANS*

Le rapport portant sur la situation des agents montre que les 2 adjoints techniques de 2ème classe non titulaires ne remplissent pas les conditions d'éligibilité au dispositif.

### **Recrutement des agents**

M. FORVEILLE Jean-Paul pense qu'il est important de sensibiliser les collectivités sur les précautions à prendre lors du recrutement des agents, de façon à ce que le profil de poste soit cohérent avec les missions et le grade mentionné. Cela pourrait éviter que certains agents se trouvent parfois, en difficulté, pour assumer les missions demandées.

Le Président et Arnaud GAREL précisent que le centre de gestion peut accompagner les collectivités dans la démarche de recrutement (élaboration profil de poste, présélection des candidats, participation au jury). 8 collectivités ont sollicité le CDG sur l'année 2012.

### **Prime de fin d'année - détermination du montant pour 2013**

La variation des valeurs des indices INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac, s'établit comme suit :

- Janvier 2012 : 123,06

- Janvier 2013 : 124,36 soit une différence de valeur de 1,3 (1,056 en %, arrondi à 1,06%)

Le montant de la prime 2012 était de 922,72 euros net.

Les membres, à l'unanimité, proposent de relever le montant de la prime de 1,06%, soit 932,50 euros net, pour un agent à temps complet, pour l'année 2013.

### **Demande de subvention du FNP pour la réalisation du document unique**

Les collectivités et établissements publics suivants informent le comité technique qu'ils sollicitent l'aide du Fonds National de Prévention (FNP) pour élaborer leur document unique : La Brulatte, Commer, la Dorée, Pontmain, St Ellier du Maine, CC des Avaloirs, St Hilaire du Maine, Olivet, Pommerieux et Laigné.

### **Documents uniques**

Geoffroy SIMON, présente les synthèses concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels de 3 collectivités (Cheméré le Roi - Launay-Villiers - Foyer logement du Horps) . Il donne des informations sur les conditions d'élaboration et sur les plans d'actions de prévention mis en place dans les collectivités ou établissements.

**LAUNAY-VILLIERS** : 2 agents

Le dossier a été élaboré avec l'aide des techniciens du CDG. Des actions d'amélioration ont été examinées en conseil municipal : consignes, formations, achat de matériel, travaux à réaliser.

Le comité technique donne un avis favorable à l'unanimité mais remarque qu'il n'y pas de budget prévisionnel de prévu pour la réalisation des actions d'amélioration.

**FOYER-LOGEMENT LE HORPS** : 11 agents

Le document unique a été élaboré par l'établissement à partir d'un modèle élaboré par les foyers-logements et piloté par la directrice du foyer qui est assistante de prévention. Des actions d'améliorations ressortent du document : consignes, formations, achat de matériel, travaux. Le comité technique donne un avis favorable à l'unanimité, mais remarque qu'il n'y pas de budget prévisionnel de prévu pour la réalisation des actions d'amélioration.

**Point sur la convention FNP**

Le président demande si le centre de gestion pourra atteindre les objectifs inscrits dans la convention passée avec la FNP pour obtenir la subvention prévue. Compte tenu des dossiers élaborés, des dossiers en cours de réalisation et de ceux en instance à ce jour (51 dossiers), Arnaud GAREL pense qu'il sera possible d'atteindre les 100 dossiers sur la période de mai 2012 à mai 2015.

**Document unique des communautés de communes (précision)**

Le document unique retranscrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans une unité de travail et permet d'éviter des accidents de service ou des maladies professionnelles par les actions de prévention mises en places. Règlementairement, chaque employeur est tenu d'élaborer son propre document. Le DU qui est établi pour une communauté de communes ne peut prendre en compte, que les agents de la communauté de communes et non l'ensemble des agents des communes rattachées.

Lorsque des agents sont mutualisés et interviennent sur plusieurs communes, ils seront pris en compte par la collectivité ou l'établissement employeur.

Si un assistant de prévention intercommunal est nommé et intervient sur plusieurs communes, celui-ci sera associé à la démarche d'élaboration du DU, dans chaque commune.

**Prochaines réunions :**

CT : 6 juin 2013 - formation CHS : 9h à 10h30  
comité technique : 10h45 à 12h15.

*L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h30.*

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Mme RAPIN Yveline

Mme OGER Carine

M. MOLL Hubert